



REGLEMENT INTERIEUR LAC ET TENU BASKET SAISON 2025/2026

Préambule

- 1- En adhérant à LAC ET TENU BASKET, vous adhérez à une association loi 1901, gérée par des bénévoles
- 2- En aucun cas LAC ET TENU BASKET ne fournit une prestation de service en contrepartie de la cotisation.
- 3- LAC ET TENU BASKET utilise des installations sportives mises à sa disposition par la Municipalité de Machecoul-St Même et de Saint Lumine de Coutais. Le club est donc tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués pour les entraînements et compétitions.
- 4- La signature d'une licence à LAC ET TENU BASKET implique l'acceptation du présent règlement intérieur.
- 5- Conformément aux statuts de l'association, le Bureau de LAC ET TENU BASKET peut sanctionner tout manquement à ce Règlement.
- 6- Le règlement intérieur a pour but de faciliter la vie au sein du club.

TITRE 1 : Le respect

- Article 1 - **Le respect de l'équipe d'encadrement et des coéquipiers** passe par votre écoute et votre attention lorsqu'on vous parle, le respect des consignes, la politesse lorsque vous vous exprimez et un « bonjour » lorsque vous arrivez.
- Article 2 - **Le respect du matériel, des équipements et des lieux**, passe par une utilisation conforme à ceux-ci, le respect des consignes d'utilisation et de la propreté des lieux occupés. C'est impératif.
- Article 3 - **Les adversaires, les arbitres, les coachs adverses**... eux aussi doivent être respectés...

TITRE 2 : L'engagement des adhérents

- Article 1 - **Les adhérent(e)s s'engagent à nous informer des changements de coordonnées** ou d'adresse. Article 2 - **Les adhérent(e)s s'engagent à avoir un bon comportement** sur et hors des terrains.
- Article 3 - **Les adhérent(e)s s'engagent à participer à la vie du club** (organisation, évènements, arbitrage, Chronomètre, feuille de marque, ...).
- Article 4 Article 5 responsabilité.
- Article 6 Article 7 - A l'inscription, **un chèque de caution de 50€** vous sera demandé. Il ne sera encaissé qu'en cas de **non-retour du maillot et/ou short** (et surmaillot pour les équipes concernées) en fin de saison, **ainsi qu'en cas d'arrêt** de la pratique du basket-ball en cours d'année au sein de la St Maxime Basket **sans raison valable** ; cela restant à l'appréciation du conseil d'administration de LAC ET TENU BASKET
- **Les adhérent(e)s s'engagent à respecter les horaires** donnés par l'équipe d'encadrement.
- Le port des bijoux, de montres ou autres fantaisies, est interdit pendant les entraînements et les matchs. De plus ils peuvent être dangereux durant la pratique de notre sport.
- En cas de vol ou dégradation, vélo, véhicule, équipement sportif, bijoux ou toutes autres choses, le club Décline toute

TITRE 3 : Les entraînements

Article 1 - Les entraînements obligatoires

Suivant le projet sportif du club, chaque équipe bénéficie d'un entraînement obligatoire. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe, l'entraîneur doit être prévenu d'une absence justifiée. **Article 2 - Les horaires d'entraînement.**

Les horaires prévus en début de saison peuvent être modifiés au cours de la saison. **La ponctualité est une forme de respect des autres.** Ainsi, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires des entraînements. En cas d'absence ou de retard, il s'engage à prévenir les membres de l'équipe.

De même, chaque licencié(e) s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement, avec une tenue de sport adaptée, fournie par le joueur(se).

Article 3 -Présence des adultes aux entraînements.

L'accès aux installations sportives ne peut se faire qu'en présence de l'adulte responsable. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives. Les adultes s'engagent à respecter les consignes de sécurité qui entourent l'utilisation de matériel avant, pendant et après l'entraînement.

TITRE 4 : Les matchs

Article 1 - La tenue de jeu.

LAC ET TENU BASKET met une tenue de jeu (maillot et short) à la disposition de chaque participant, uniquement dans le cadre de la compétition. Chaque équipe est responsable de la totalité des tenues de jeu mises à sa disposition par le club en début de saison. Les parents et l'entraîneur en assurent la distribution et le lavage. En aucun cas, l'équipement (maillots et shorts) ne doit être dispersé. La couleur officielle de LAC ET TENU BASKET est noir et vert ; en accord avec le règlement de la F.F.B.B., chaque adhérent doit respecter ces couleurs lors d'une compétition.

Article 2 - Présences aux matches.

La présence aux compétitions est obligatoire. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club, toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur le plus tôt possible. Lors des matches à domicile, les membres de l'équipe doivent être présents une demi-heure avant l'horaire prévu du match. **Article 3 -Arbitrage et tables de marque.**

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque est obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté.

Les plannings sont affichés dès le mardi précédent la compétition. Toute personne indisponible doit impérativement trouver un remplaçant.

Article 4 - Tenue de la buvette

Lors des matchs à domicile, les parents sont sollicités pour tenir la buvette pendant le match de l'équipe de leurs enfants. En cas d'indisponibilité, ils doivent trouver un remplaçant.

Article 5 - Matches à l'extérieur.

Les parents des joueurs (ses) sont sollicités pour assurer le transport des autres membres de l'équipe. Un planning doit être établi aussi tôt que possible en concertation avec l'entraîneur.

Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route (**permis de conduire en cours de validité**, limitations de vitesse, ceintures de sécurité, nombre de passagers,) Pour le transport d'enfant de moins de 10 ans, il est impératif de prévoir un rehausseur pour CHAQUE enfants.

TITRE 5 : Divers

Article 1 - Respect des choix des dirigeants.

Les parents s'engagent à respecter les options sportives prises par les cadres techniques pour l'ensemble De la saison ou pour un match, en accord avec le projet sportif de LAC ET TENU BASKET.

Article 2 - Manifestations et tournois

Les joueurs (ses) et les parents peuvent être sollicités pour aider les dirigeants à l'organisation et le Fonctionnement des diverses manifestations organisées par LAC ET TENU BASKET.

Article 3 - Remboursement et amendes

Le remboursement d'une cotisation doit être approuvé par le Bureau à titre exceptionnel et sous réserve de justifications. Cependant, la quote-part versée par LAC ET TENU BASKET au Comité Départemental, à la Ligue Régionale et à la Fédération Nationale ne peut être restituée à l'adhérent. Le Bureau de LAC ET TENU BASKET peut exiger d'un licencié le remboursement de toute amende infligée au Club pour un manquement avéré imputable à ce licencié(e).

Article 4 - Hygiène

Il est fortement conseillé de prendre une douche après chaque entraînement et chaque match ; Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible. Article

5 - Les vols.

LAC ET TENU BASKET décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

Article 6 - Les autorisations de transport et de reproduction et représentation de la photographie

En signant la fiche de renseignement club, vous autorisez votre enfant ou vous-même à être transporté(e) lors des déplacements de son équipe à l'extérieur par un membre du club ou un parent accompagnateur. En signant la fiche de renseignement club, vous autorisez votre enfant ou vous-même à être photographié et que son image soit utilisée par l'association pour son développement et tous ses moyens de communication. (Internet : Le site associatif, Facebook... Document : brochures, affiche ...).

RAPPEL

Les membres du Bureau de LAC ET TENU BASKET sont élus par les adhérents lors de L'ASSEMBLEE GENERALE. Votre présence y est donc importante pour la vie du club.